

Le soutien à la Parentalité pour la Caf de l'Yonne

- Le soutien à la parentalité constitue un axe fort d'intervention des Caf
- La Caf, au travers de ses actions en direction des parents, a pour objectif l'intérêt supérieur de l'enfant, son épanouissement et son bien-être et la qualité de la relation parent/enfant.
- Les référents parentalité de la Caf accompagnent les acteurs pour développer des projets, notamment pour favoriser la rencontre, l'échange et la connaissance entre les partenaires intervenant sur le champ de la parentalité. Leur rôle est aussi de structurer et faire vivre le réseau des partenaires.

Définition de la parentalité

- * La charte départementale de la parentalité, aboutissement d'un travail partenarial d'une année, auquel l'Éducation Nationale a participé, définit la parentalité comme suit :

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle.

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement, l'éducation et le bien-être de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Acteurs de la parentalité



- 
- * Les centres sociaux
 - * Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
 - * Les accueils périscolaires
 - * Le programme de réussite éducative
 - * Les référents parentalité à la Caf de l'Yonne

Les centres sociaux

Un centre social c'est :

Un équipement de quartier à vocation sociale globale, accessible à tous, un équipement de proximité à caractère généraliste.

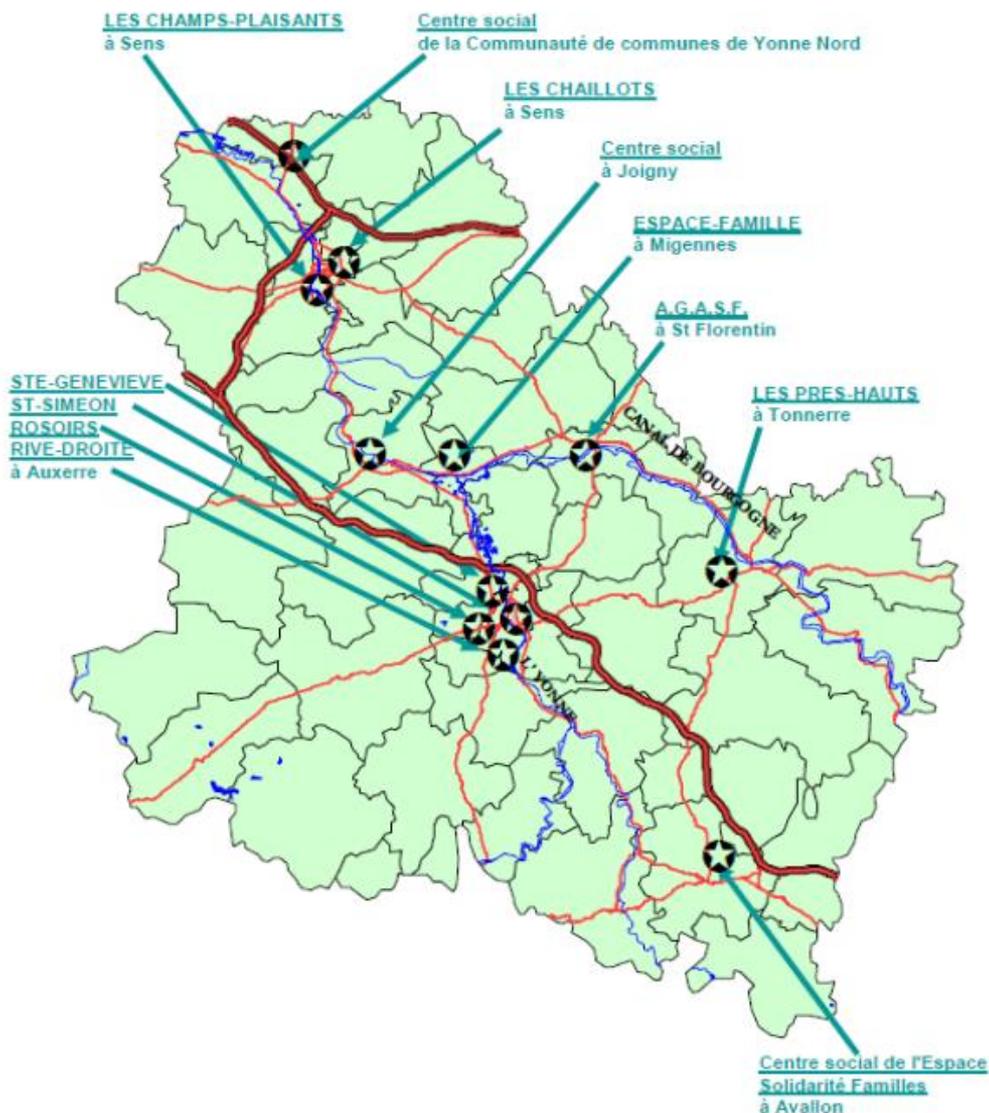
Un lieu d'animation de la vie sociale : il suscite la participation et l'initiative des habitants à la définition des besoins, à l'animation locale, aux prises de décisions les concernant.

Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle : le centre social offre aux familles, aux enfants et aux jeunes un lieu d'accueil, de rencontre et d'information, destiné à les soutenir dans leurs relations et rôles parentaux, à leur permettre de mieux maîtriser leurs conditions de vie économique et sociale.

Les centres sociaux

* Un partenaire clé, le référent familles :

- Le référent familles d'un centre social est un travailleur social
- Il a pour objectif de mettre en place des actions ou projets pour :
 - soutenir les parents, dans leur rôle éducatif
 - renforcer les liens entre les enfants et les parents
- Le soutien à la parentalité se déroule essentiellement au sein d'actions collectives, dans lesquelles les parents peuvent échanger entre pairs.
- Le centre social a pour fonction d'être un lieu ressources, dans et avec lequel peuvent intervenir de nombreux partenaires.
- La construction de projets en matière de soutien à la parentalité est une de leurs missions principales. Les professionnels des centres sociaux utilisent régulièrement la démarche projet.



Centre social Rive droite

16/18 av de la Résistance
89000 Auxerre
03 86 18 02 70

Centre social St Siméon

6 bd de Montois
89000 Auxerre
03 86 94 00 64

Centre social Ste Geneviève

71 av Delacroix
89000 Auxerre
03 86 31 09 06

Centre social des Rosoirs

15 et 17 rue Marengo
89000 Auxerre
03 86 46 24 16

Espace famille

18 avenue des cosmonautes
89400 Migennes
03 86 62 47 49

Centre social

7 rue de l'Île de France
89600 St Florentin
03 86 35 09 04

Les CLAS – Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

L'intérêt d'un appui aux parents sur les sujets relatifs à la scolarité de leurs enfants pour faciliter les relations familles-écoles est affirmé comme axe fort de la politique de soutien à la parentalité de la Caf de l'Yonne.

L'accompagnement à la scolarité s'inscrit dans un environnement de proximité, en recherchant les partenaires pour développer les actions conduites.

Cela participe à la cohérence éducative globale sur un territoire.

CLAS

- Créé en 1996, le contrat local d'accompagnement à la scolarité dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.
- C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale.
- Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.
- Il s'agit d'un outil de soutien à la parentalité.

CLAS

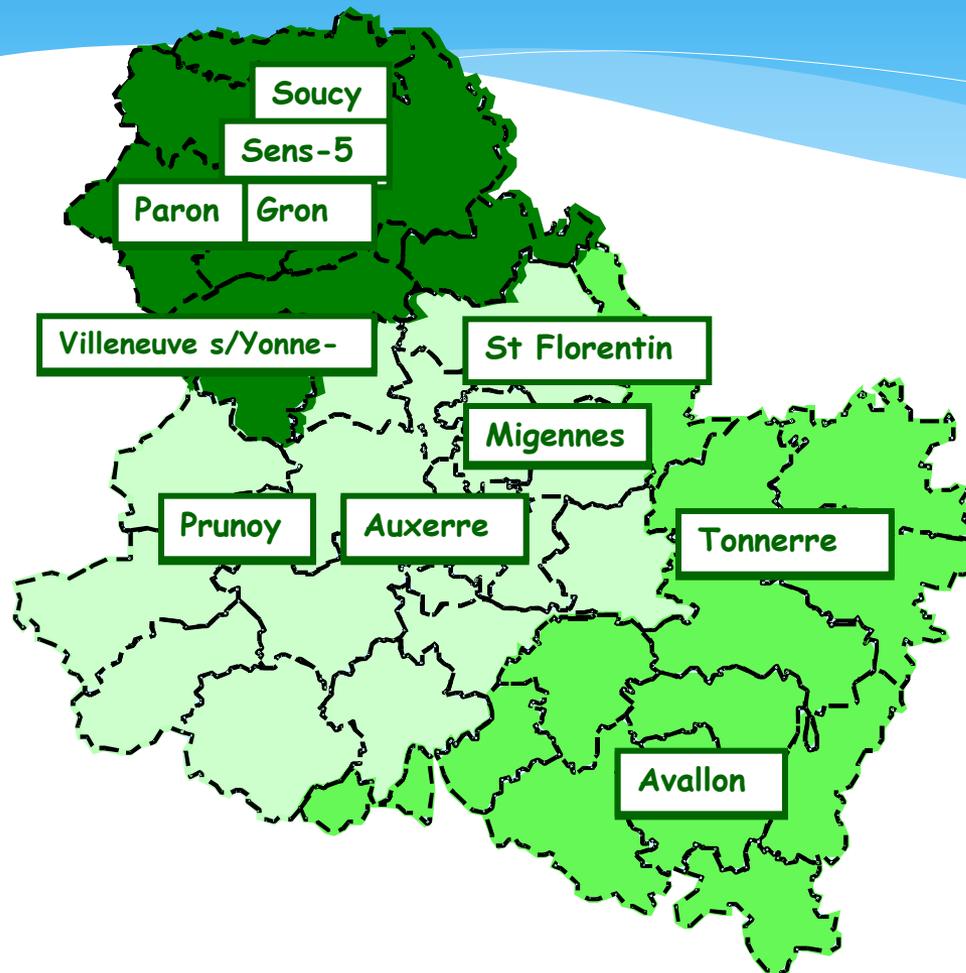
Les porteurs de projets CLAS développent de manière cumulative 3 axes de travail :

- **un axe d'intervention auprès des enfants** qui s'organise :
 - en dehors des temps scolaires
 - s'inscrit dans une continuité d'intervention en s'organisant sur l'ensemble de l'année scolaire auprès d'un même groupe d'enfants
 - sous forme de séances hebdomadaires
 - sous forme d'activités supports mobilisant la pédagogie du détour (activités ludiques, artistiques, culturelles ou sportives) qui permet de renforcer le plaisir de l'enfant ou du jeune dans son rapport aux apprentissages
 - pour une aide méthodologique au travail personnel
- **un axe d'intervention auprès et avec les parents :**
 - Permettre aux parents d'avoir les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants,
 - les doter d'une meilleure connaissance de l'Ecole, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire.
 - Sans se substituer aux parents

CLAS

- **un axe de concertation et de coordination avec l'école qui doit s'établir :**

- lors du diagnostic préalable, puis lors de la conception du projet CLAS
- lors du démarrage de l'activité pour harmoniser les interventions entre l'école, les parents et l'organisateur de l'accompagnement à la scolarité
- au cours de l'année en cas d'une difficulté rencontrée par les organisateurs de l'accompagnement à la scolarité
- lors du bilan de fin d'année et de l'évaluation de l'efficacité de l'intervention



* 15 Clas sur le département

* 645 familles

* 639 enfants d'élémentaire

* 297 collégiens

* 68 lycéens

* Soit 1 004 enfants

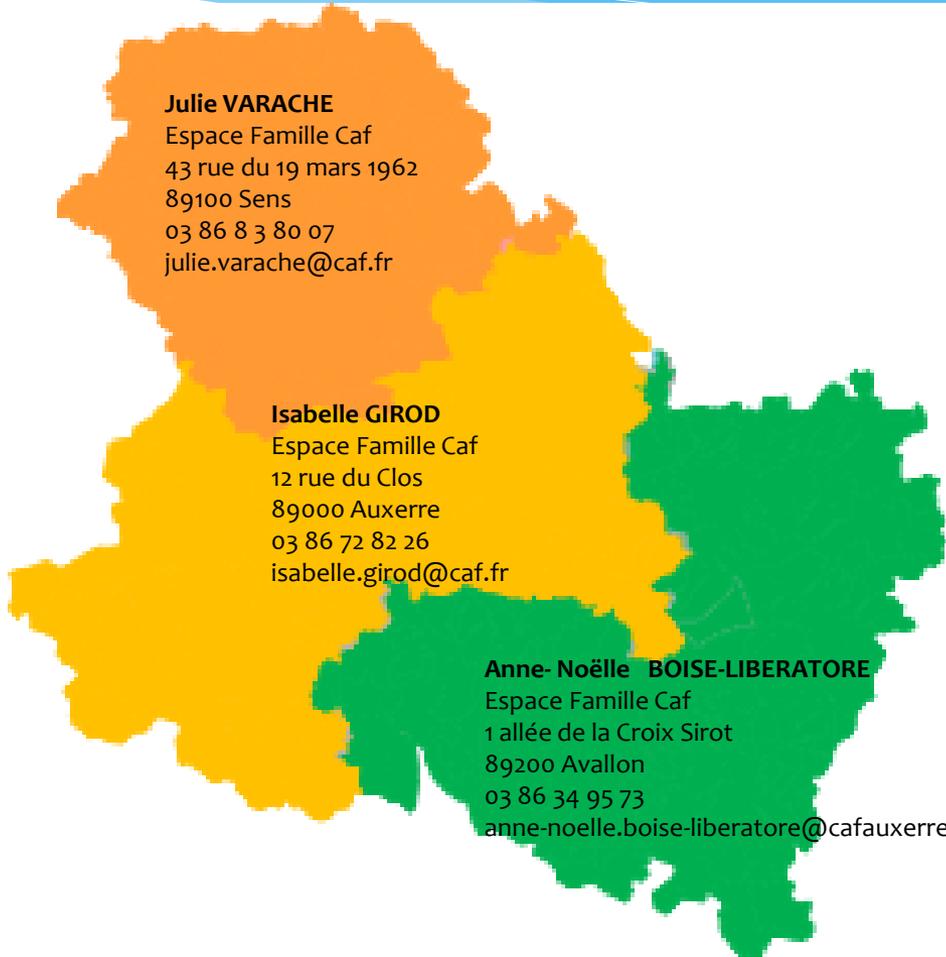
Les accueils périscolaires

- * Le temps périscolaire correspond au temps avant la classe, le temps de la restauration à l'école, après la classe. Selon les communes, ces accueils sont situés dans les écoles ou à proximité.
- * Le temps d'accueil périscolaire est un temps de loisirs éducatif durant lequel des activités adaptées à ces moments particuliers de la journée de l'enfant sont proposées
- * Les actions qui se déroulent hors temps scolaire sont placées sous la responsabilité de la collectivité territoriale et/ou des associations.

Les programmes de Réussite Educative

- * **Le département de l'Yonne comprend 4 PRE** rattachés au contrat de ville d'Auxerre, Sens , Migennes et Joigny. Il est mis en œuvre sur les quartiers prioritaires de ces 4 villes.
- * Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.
- * Pour cela, les PRE s'appuient sur un partenariat avec tous les acteurs éducatifs et sociaux à l'échelle locale, Education Nationale en particulier.

Les référents parentalité à la Caf de l'Yonne



Julie VARACHE

Espace Famille Caf
43 rue du 19 mars 1962
89100 Sens
03 86 8 3 80 07
julie.varache@caf.fr

Isabelle GIROD

Espace Famille Caf
12 rue du Clos
89000 Auxerre
03 86 72 82 26
isabelle.girod@caf.fr

Anne-Noëlle BOISE-LIBERATORE

Espace Famille Caf
1 allée de la Croix Siro
89200 Avallon
03 86 34 95 73
anne-noelle.boise-liberatore@cafauverre.caf.fr